

Communiqué de presse de la Ville de Lille - Vendredi 17 mars 2023

Quatre agents de la Ville de Lille avaient mercredi 15 mars reçu via leur messagerie personnelle un message selon lequel des informations auraient été récupérées permettant la demande d'une rançon.

Les investigations complémentaires menées par la police judiciaire dans le cadre de l'enquête lancée à la suite de la plainte déposée par la Ville de Lille le 1er mars dernier, puis par les experts techniques, confirment que des données ont été prélevées dans certains serveurs de la Ville de Lille, dont il apparaît que certaines seraient à caractère personnel.

Cette situation concerne également les communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

La Ville de Lille a immédiatement informé de cette situation la CNIL et l'ANSSI, avec lesquelles elle est en contact régulier depuis le 1er mars.

Nous appelons les citoyens qui ont ou ont eu recours aux services des villes de Lille, Lomme et Hellemmes à faire preuve de la plus grande prudence au moment de la réception de mails.

Dans l'hypothèse d'un mail suspect, les bonnes pratiques sont les suivantes :

- il ne faut pas répondre
- il ne faut pas cliquer sur les liens associés
- il ne faut pas ouvrir les pièces jointes
- le changement du mot de passe de la messagerie utilisée est recommandé.

En cas de réception d'un message suspect, il faut le signaler auprès du site de l'Etat : cybermalveillance.gouv.fr (http://cybermalveillance.gouv.fr/)

Toutes les informations et recommandations dans le cadre des cas de malveillance informatique sont disponibles sur ce site.

La ville continuera d'informer les Lilloises et les Lillois au fur et à mesure de l'avancée du diagnostic comme elle le fait depuis le début de cette intrusion informatique.